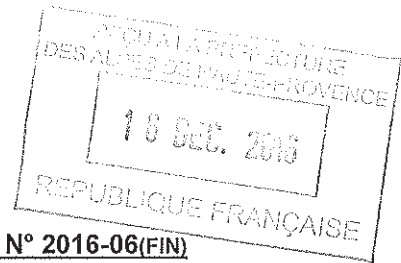


REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours



**COMMUNICATION N° 2016-06(FIN)**

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.**

**Le Président FIAERT expose :**

Par délibération CASDIS n° 2015-54 du 2 juin 2015, le Président du Conseil d'Administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

**Ligne de trésorerie**

Le SDIS a signé un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur le 9 février 2016.

**Caractéristiques du contrat :**

- Plafond : 1.000.000 euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel variable : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois du mois m-1 + marge de 1.40 %

- Calcul des intérêts : base 365 jours
- Commission de confirmation : 0.20 %, soit 2.000 €
- Frais de dossier : offerts
- Montant minimum de demande de mise à disposition : 100.000 €
- Remboursement des intérêts : trimestriel montant en fonction des utilisations
- Typologie Gissler : 1A

Les mouvements suivants sont constatés :

Date	Tirage	Remboursement
<i>Solde de la ligne</i>	0 €	
11 octobre 2015	100.000 €	
23 octobre 2016	300.000 €	
8 novembre 2016	100.000 €	
8 novembre 2016	180.000 €	
17 novembre 2016	100.000 €	

**Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du conseil d'administration**



**Claude FIAERT**